

COVID-19 : EHPAD catastrophe annoncée

Lors de la conférence conjointe entre Edouard Philippe premier ministre et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, samedi 28 mars, un certain nombre de mesures ont été annoncées pour les Établissements d'Hébergements pour Personnes Agées Dépendantes :

- L'isolement individuel, dans leur chambre, de chaque pensionnaire dans les 7.000 EHPAD de France. Une façon "d'empêcher autant que possible la contagion de cette population fragile (...) Certains le font déjà sur le territoire national", selon Olivier Véran Le déstockage, chaque jour, de 500.000 masques chirurgicaux pour le personnel des Ehpads
- Le test de dépistage prioritaire pour le personnel qui travaille au sein des Ehpads
- Le moins de sorties possibles du personnel qui travaille en Ehpads "pour prendre le moins de risque qu'il revienne avec le virus", selon le ministre de la Santé

Les organisations syndicales et certaines associations de directeurs ou de familles d'usagers tirent la sonnette d'alarme depuis le début de la crise du COVID-19 sans être vraiment écoutés.

Comment pouvoir isoler les pensionnaires dans leur chambre, sachant qu'un certain nombre, en raison de leur état psychique, déambule dans les couloirs des structures?

Les enfermer à double tour dans leur chambre? Cela s'appelle une privation de liberté et il serait bon que le comité d'éthique se penche sur cette problématique. Les personnes hébergées ne peuvent déjà plus avoir de contact avec leurs familles et maintenant, elles n'en auront plus avec les autres pensionnaires. D'autre part, les professionnelles tiennent à rappeler qu'une personne

confinée perd rapidement la marche et l'autonomie.

Il y a peu de temps, les autorités de tutelles affirmaient à la population que les masques

en EHPAD n'étaient pas indispensables, pas plus que les tests de dépistage systématique, pourquoi ce revirement de stratégie? A l'arrivée en nombre de matériel de protection? Est-ce dû au nombre croissant de décès dans les résidences? Le nombre à l'heure actuelle n'est toujours pas connu du grand public, gageons que

celui-ci le soit des autorités sanitaires. Le professeur Salomon, lors de son point presse quotidien le promet toujours pour bientôt, qu'entend-il par "bientôt"? La sortie de crise?

Quand à la limitation des sorties du personnel, qu'est ce qu'ils entendent par là? Déjà, dans certaines structures des personnels,



volontaires (mais on sait ce que veut dire volontaire quand on a affaire bien souvent à des personnels précaires) certes, restent en permanences sur leur lieu de travail.

Les établissements ne sont pas fait pour héberger le personnel, du moins une grande quantité. Quelles seront les conditions de vie de ces personnes pendant ce temps? auront-elles des chambres ou des lits de camps? Disposeront elles de sanitaires appropriés et non partagés avec les résidents? Auront-elles des lieux de détente ou d'endroit où elles pourront s'isoler pendant leur temps de repos?

Un directeur d'EHPAD disait dans un article que la vie s'organisait "comme dans une colonie de vacances". Tout va bien dans le meilleur des mondes.

Et bien non!

Nous ne sommes plus au temps où les hospices, ancêtres des EHPAD étaient dirigés par des bonnes soeurs, vous avez affaire maintenant à des salarié-es, avec des droits qu'il ne faudrait pas ignorer. Certes, en ces temps de crise, l'heure est grave et à la mobilisation nationale, mais pas à n'importe quel prix, les petits potentats ne peuvent et ne doivent pas prendre de décisions à la légère concernant les droit du travail.



Oui, monsieur le premier ministre, nous nous réservons le droit de vous demander des comptes sur les retards de mise en oeuvre cohérente des mesures de protections vis à vis des personnes âgées ainsi que des personnels, et ce, malgré vos propos dans la conférence de presse de samedi dernier.



Les salarié-es du sanitaire, du social, du médico-social, public comme privé vous demanderons des comptes sur l'impréparation de cette crise.

Nous, fédération SUD Santé Sociaux, exigeons :

- Des mesures de protections pour toutes les catégories de personnel, en nombre et de qualité
- Des dépistages systématiques pour les personnels et les personnes hébergées en institutions
- Le respect à la vie personnelle des professionnels.
- Le respect du droit du travail et des Instances Représentatives du Personnel.

